

ANNEXE N° 2 - Acquisition de route à la Commune de Saint-Pierre d'un terrain d'une superficie de 10.000 m² à la hauteur de la rue des Chênes pour le prix de 1.000.000. francs (à verser par M. BURGUE) (terrasse servant à étendre la route nationale dans l'avenir).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors du cyclone "Winnie", je me suis rendu à plusieurs reprises à la Bretagne et c'est à cette occasion que de nombreux habitants de ce hameau ont exprimé la voix qu'une école de deux classes soit construite au lieu dit " Bellevue " qui est distant d'environ 3 km. de l'école actuelle.

Par la suite, j'ai contacté un gros propriétaire terrien de la Bretagne, M. BURGUE, qui a accepté de céder à la Commune une parcelle de terrain de 10.000 m² à distancer de sa propriété de "Bellevue". Il a demandé 1.000.000. de francs pour ce terrain et 200.000. fra. pour les cannes qui y sont plantées.

En conséquence j'estime que son offre est correcte, mais je demande au Conseil Municipal de le remettre d'un prix parcell qui tient compte de l'intérêt de nos jeunes. Je pense que M. BURGUE devrait disposer du temps nécessaire à faire sa "coupé", et réclamer que le prix d'un million.

Cette dépense serait payable à million par virement des fonds "cyclone" et le solde sur le budget primitif 1963, éventuel.

En conséquence, il sera demandé à l'autorité de tutelle de bien vouloir autoriser le virement d'un crédit d'un million du chapitre 002 "charges exceptionnelles" au chapitre 210 "Acquisitions de terrains".

Je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet. / . "

Le Maire : Le prix de ce terrain est d'un million, M. BURGUE ayant réservé sa réclame en disant que s'il était obligé de l'évacuer avant la mise en chantier du terrain, il devrait nous réclamer une indemnité de 200.000. fra.

Je demande au Conseil Municipal de s'assurer aux renseignements que j'ai transmis à M. BURGUE, sur un terrain d'un hectare pour ce prix, c'est évidemment un geste que M. BURGUE a voulu faire à l'égard de notre Conseil Municipal.

M. ALBERT : demande s'il y a des possibilités d'installer de l'eau sur ce terrain.

M. GALLARD : Il est arrivé déjà jusqu'en face de ce terrain ; il y aura également une fontaine. Il n'y aurait donc que la rue à traverser pour installer l'eau sur ce terrain, qui se situe vers la fin de la route asphaltée...

Le Maire : Ce terrain est magnifique, et il n'est pas cher. Nous pourrons comme vient de le dire notre collègue Gallard, y installer l'eau, l'électricité, etc...

Je propose que nous votions d'abord le principe de l'acquisition et ensuite des renseignements à adresser à M. BURGUE.

Le principe de l'acquisition du terrain et les renseignements à M. BURGUE sont votés à l'unanimité.

M. BURGUE
10 Juillet 1962
Le Juge
Agen : Poitiers. Taddeus